



« Toucher aux audits est risqué ! »

Grogne. Steve Amat préside la compagnie régionale des commissaires aux comptes.

Le gouvernement a pour volonté de relever le seuil d'audit légal. Celui-ci deviendrait obligatoire pour les SARL qui présentent un chiffre d'affaires à partir de 8 M€ contre 3,1 M€ aujourd'hui, comment réagissez-vous face à cette décision ?

Ce choix est dommageable. Le gouvernement veut suivre les directives de la Commission européenne qui placent l'audit légal à partir de 8 M€ de CA, et en profiter pour s'aligner sur l'Allemagne qui applique déjà ces directives, mais dont le tissu économique est bien différent du nôtre.

Cela veut dire que des milliers d'entreprises

françaises ne pourront plus bénéficier de la prévention et de l'encadrement comptable des commissaires aux comptes ?

C'est ça, en effet ! Il faut savoir que sur les 220 000 mandats que gèrent actuellement sur le Territoire les commissaires aux comptes, 180 000 sont en dessous du seuil européen de 8 M€. Et cela tout particulièrement en Occitanie où l'essentiel de l'économie est issu du secteur des TPE et PME. Le risque, c'est que nous ne soyons plus là pour prévenir les chefs d'entreprises en cas de risques comptables, et que donc nous ne puissions pas corriger les comptes suffisamment à temps, ou trouver des solutions, pour éviter des

cessations d'activités.

Qui dit moins de mandats dit réduction des effectifs chez les commissaires aux comptes ?

C'est ce qui est à craindre ! Ces directives feraient perdre plus de 850 M€ de chiffre d'affaires à l'ensemble des cabinets. Il y a des confrères qui pourraient perdre jusqu'à 70 % de leurs mandats. Ce qui entraînerait des suppressions de postes. On peut estimer que près de 500 emplois seraient menacés en région.

Comptez-vous contre-attaquer cette proposition gouvernementale ?

Bien entendu ! Nous avons lancé une pétition que nous accompagnons d'un livre blanc dans lequel nous répon-



■ Steve Amat. D.R.

dons point par point. Il faut savoir qu'il y a deux ans, deux pays européens, l'Italie et la Suède, sont passés au seuil européen. Seulement aujourd'hui l'Italie a choisi de redescendre à 2 M€, car le gouvernement s'est aperçu que ce rehaussement générerait une érosion fiscale et d'importantes fraudes.

RECUEILLI PAR G. L.